

**ORIGINES ET CONTOURS
DE L'ECONOMIE SOCIALE
AU NORD ET AU SUD**

Jacques Defourny
Centre d'Économie Sociale
Université de Liège

&

Patrick Develtere
HIVA
KULeuven

Article publié dans l'ouvrage suivant :

J. Defourny, P. Develtere et B. Fonteneau, éd., *L'économie sociale au Nord et au Sud*, (1999), De Boeck, Bruxelles, pp.25-50.

INDEX

Introduction	3
I. Les sources de l'économie sociale	4
L'association, aussi ancienne que la vie en société	4
Le pluralisme idéologique de l'économie sociale au XIXème siècle	5
La diversité des inspirations religieuses	6
Les ressorts nationalistes et la quête d'une troisième voie	8
L'encastrement culturel de l'économie sociale	9
Des colorations aujourd'hui encore très variées	9
II. Le concept contemporain d'économie sociale	11
L'approche juridico-institutionnelle	11
L'approche normative	15
Economie sociale ou " non-profit sector " ?	17
III. Les conditions du développement de l'économie sociale	23
L'économie sociale, fille de la nécessité	23
La condition de nécessité au Sud	24
La condition de nécessité au Nord	25
Identités collectives et communauté de destin	25
Les ferments communautaires au Sud	27
Quels ressorts collectifs au Nord?	28
Conclusion	30
Bibliographie	31

INTRODUCTION

L'expression " économie sociale " est apparue en France dans le premier tiers du XIXème siècle. Cependant, elle a longtemps été utilisée dans un sens beaucoup plus large et plus vague qu'aujourd'hui. Il est vrai que la combinaison de deux termes aussi larges permet a priori à tout un chacun d'élaborer sa propre conception de l'économie sociale, en insistant plus ou moins sur le volet économique ou sur le volet social. A la limite, tout ce qui, dans l'économie, a une dimension sociale, et tout ce qui est économique dans le social, pourrait être qualifié d'économie sociale.¹

Depuis plus de vingt ans, c'est une conception bien plus spécifique de l'économie sociale qui s'affirme à l'échelle internationale. Même si les dénominations et les définitions peuvent varier d'un pays à l'autre, c'est l'existence d'un troisième secteur, aux côtés du secteur privé à but lucratif et du secteur public, que l'on découvre ou redécouvre un peu partout en Europe, en Amérique du Nord, dans les économies en transition d'Europe centrale et orientale ainsi que dans les pays de l'hémisphère Sud. Certes, ce " tiers-secteur " n'est pas séparé des deux autres par des frontières parfaitement définies et étanches, mais sa dynamique propre est suffisamment originale pour ne pas être confondue avec celles des autres.

L'objectif de ce texte est de préciser le concept d'économie sociale, en le replaçant d'abord dans une perspective historique. En effet, les formes d'organisation coopératives, mutualistes et associatives qui composent aujourd'hui le troisième secteur plongent profondément leurs racines dans l'histoire des sociétés humaines. Il est donc fondamental de les resituer dans leur évolution et de comprendre les courants d'idées qui les ont marquées, au Nord comme au Sud, si l'on veut saisir l'économie sociale dans toute son épaisseur.

Dans un second temps, on abordera la définition proprement dite de l'économie sociale telle qu'elle s'est forgée pour rendre compte des réalités contemporaines du troisième secteur. On essaiera aussi de cerner les avantages et les limites d'une telle approche, en particulier par rapport à celle, plus anglo-saxonne, fondée sur le concept de non-profit sector.

Dans la dernière section, on comparera le renouveau actuel de l'économie sociale aux vagues plus anciennes afin de mettre en lumière les conditions majeures de l'émergence et du développement de l'économie sociale. Ce sera aussi une façon d'identifier les ressorts les plus puissants de ce type d'initiatives.

1 Au XIXème siècle, comme le note A. Gueslin (1987), l'économie sociale était même "ni plus, ni moins, une autre façon de faire de l'économie politique" (p.3).

I. LES SOURCES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE²

L'association, aussi ancienne que la vie en société

Même si l'économie sociale moderne a trouvé ses principales expressions au cours du XIX^{ème} siècle, son histoire remonte aux formes les plus anciennes des associations humaines. On peut même dire que la genèse de l'économie sociale se confond largement avec la lente émergence de la liberté d'association au fil des siècles.

Des corporations et des fonds de secours collectifs existaient déjà dans l'Égypte des Pharaons. Les Grecs avaient leurs "hétairies" pour se garantir une sépulture et pour l'organisation rituelle des cérémonies funéraires, tandis que les Romains se groupaient en collèges d'artisans et en "sodalitia", associations plus politiques. Avec l'effondrement de l'Empire romain, ce seront les associations monastiques qui deviendront partout en Europe les refuges de l'associationnisme primitif autant que des arts, des sciences et des traditions: couvents, monastères, abbayes, prieurés, commanderies, chartreuses, ermitages, etc.

Au IX^{ème} siècle, les premières guildes apparaissent dans les pays germaniques et anglo-saxons, puis à partir du XI^{ème} siècle émerge la confrérie, groupement organisé de laïcs qui s'affirme en dehors des couvents pour répondre à des besoins pratiques d'assistance, d'entraide et de charité. Quant aux associations compagnonniques, elles se développent dès le XIV^{ème} siècle et, progressivement, elles s'assurent dans les métiers les plus qualifiés une certaine maîtrise du marché du travail.

En fait, la réalité associative de l'époque médiévale est très riche.³ Elle s'exprime sous des formes et des appellations multiples: confrérie, guildes, charité, fraternité, hanse, métier, communauté, maîtrise, jurande, etc. Et il semble bien que ces pratiques et formes associatives soient universelles: on pourrait citer les sociétés agricoles de secours mutuel en Chine sous la dynastie des Tang (VII^{ème} et VIII^{ème} siècles), les corporations alimentaires de la Byzance médiévale, les guildes post-médiévales du monde musulman, les castes professionnelles d'Inde ou encore les confréries d'artisans et les groupes de travail dans l'Afrique précoloniale et l'Amérique précolombienne.

Pourtant, ce foisonnement associatif ne doit pas faire illusion. Ainsi, en Europe, un groupement volontaire ne peut exister en dehors de l'Église, de l'État ou des autres autorités en place que sous des formes précises dont les règles d'admission et de fonctionnement sont strictement codifiées. Cette vigoureuse mise sous tutelle s'accompagne de privilèges pour l'association qui devient alors une corporation d'État, une institution de l'ordre féodal. Cependant, en marge du monopole corporatif aux structures rigides et hiérarchiques, subsistent ou apparaissent de nombreuses formes associatives qui inquiètent le pouvoir et que celui-ci tente continuellement de réprimer, d'interdire ou de soumettre.

² Les deux premières parties de cette section reprennent et prolongent certains de nos travaux antérieurs (DEFOURNY, 1992 a et b ; DEVELTERE, 1994).

³ L'historien P. NOURRISSON (1920) va même jusqu'à affirmer que " tous les progrès majeurs de la vie économique et politique du Moyen-Age reposent sur des formes d'organisation associatives. "

A partir du XVIII^{ème} siècle, les *Friendly Societies* se multiplient en Angleterre dans le but de fournir à leurs membres des allocations en cas de maladie ou de décès, en contrepartie de cotisations régulières. Elles se répandront par la suite aux Etats-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande. En ce siècle des Lumières, la société civile est de plus en plus vivante: à côté des institutions charitables, héritées du passé, apparaissent des sociétés savantes, des cercles littéraires et musicaux, des sociétés récréatives et des clubs d'affinité. Un peu partout en Europe, la franc-maçonnerie se montre très active et de nombreuses associations clandestines contribuent à diffuser les idées nouvelles qui seront reprises par la Révolution française de 1789. Cependant, l'esprit de celle-ci est avant tout individualiste et la souveraineté de l'Etat entre rapidement en opposition avec la liberté d'association: s'associer, c'est soit recréer des corps intermédiaires synonymes de privilèges comme auparavant, soit créer des foyers de contestation et de subversion qu'il faut réprimer au nom de l'intérêt supérieur de la Nation.

La liberté d'association commence néanmoins à percer dans plusieurs pays européens (Angleterre, Allemagne, Pays-Bas) et surtout aux Etats-Unis.⁴ En France, la Révolution de 1848 et l'insurrection de la Commune (1871) engendrent de brèves périodes de liberté associative, mais en dehors de celles-ci, une loi de 1810 interdira la création de toute association de plus de vingt personnes sans autorisation préalable de l'Etat. Il faudra attendre la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle pour que des lois offrent un cadre juridique aux formes d'organisation (coopérative, mutualité, association sans but lucratif) qui composeront l'économie sociale moderne.

Le pluralisme idéologique de l'économie sociale au XIX^{ème} siècle

Dans les pays occidentaux, de multiples initiatives de type coopératif et mutualiste sont apparues avant même d'être légalement reconnues. Cet associationnisme ouvrier et paysan du XIX^{ème} siècle est en fait inspiré par plusieurs courants d'idées qui marqueront tout l'itinéraire de l'économie sociale et qui soulignent son pluralisme politico-culturel depuis ses sources jusqu'à ses manifestations contemporaines.

Le socialisme associationniste joue un rôle fondamental, avec les utopies de R. Owen, W. King, Ch. Fourier, H. de Saint-Simon et autres Proudhon. Jusqu'en 1870, les penseurs du socialisme associationniste, qui promeuvent surtout les coopératives de producteurs, domineront même le mouvement ouvrier international au point que l'on identifiera souvent socialisme et économie sociale. Même Karl Marx se montrera dans un premier temps favorable à la coopération. Mais ses thèses collectivistes vont progressivement l'emporter et une partie croissante du mouvement ouvrier niera à l'économie sociale une fonction centrale dans le processus de transformation de la société. Au mieux elle restera, comme pour Jean Jaurès, un moyen d'améliorer la

⁴ En 1835, A. DE TOCQUEVILLE écrit à propos des Etats-Unis : " Le pays le plus démocratique de la terre se trouve être celui où les hommes ont le plus perfectionné de nos jours l'art de poursuivre en commun l'objet de leurs communs désirs et ont appliqué au plus grand nombre d'objets cette science nouvelle. La morale et l'intelligence d'un peuple démocratique ne courraient pas de moindres dangers que son industrie, si le gouvernement venait y prendre partout la place des associations... Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science-mère : le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là. "

condition des plus pauvres et de les éduquer, ainsi qu'un puissant outil pour rassembler des ressources et organiser la propagande au service du combat politique.

Le Christianisme social participe lui aussi au développement de l'économie sociale. Beaucoup d'initiatives naissent à partir du bas clergé et de communautés chrétiennes, mais au niveau de l'Eglise-institution, c'est surtout l'encyclique " Rerum Novarum " en 1891 qui traduit un encouragement à l'économie sociale. D'une manière générale, les chrétiens sociaux du XIXème siècle appellent de leurs vœux des " corps intermédiaires " pour lutter contre l'isolement de l'individu, tare du libéralisme et contre l'absorption de l'individu dans l'Etat, piège du jacobinisme. La valorisation de ces microstructures en même temps que l'affirmation de l'autonomie des individus débouchent sur le concept de subsidiarité, qui implique que l'instance supérieure n'accapare pas les fonctions que l'instance inférieure, plus proche de l'utilisateur, peut assumer. C'est notamment dans cette perspective philosophique que F.G. Raiffeisen fonde en Allemagne les premières caisses rurales d'épargne et de crédit .

Parmi certains penseurs du libéralisme, on trouve aussi une ouverture à l'économie sociale. Plaçant la liberté économique au-dessus de tout et récusant les ingérences éventuelles de l'Etat, ceux-ci insistent surtout sur le principe du self-help. En ce sens, ils encouragent les associations d'entraide parmi les travailleurs. Même si leurs positions sont loin d'être identiques, on peut rattacher à cette école libérale deux personnalités majeures de l'histoire de la pensée économique: L. Walras pour l'importance qu'il accorde aux associations populaires et J.S. Mill pour son plaidoyer en faveur du dépassement du salariat par l'association de travailleurs.

On pourrait encore citer d'autres courants de pensée comme par exemple le " solidarisme " de Charles Gide. Mais l'enseignement majeur à retenir ici est bien qu'en Europe, l'économie sociale moderne s'est forgée au carrefour des grandes idéologies du XIXème siècle et qu'aucune d'entre elles ne peut en revendiquer une paternité exclusive.

La diversité des inspirations religieuses

On pourrait montrer que ce pluralisme philosophique se retrouve à l'échelle mondiale. On se contentera simplement, par quelques touches, de souligner la variété des imprégnations religieuses, culturelles et politiques de l'économie sociale aux quatre coins du globe.

A l'intérieur de la tradition chrétienne, notons d'abord que le protestantisme a, comme le catholicisme, nourri divers mouvements coopératifs et mutualistes en Amérique du Nord. Ainsi, aux Etats-Unis, puis dans l'Ouest du Canada, les communautés protestantes Huttérites ont depuis plus d'un siècle créé de nombreuses structures de type coopératif et cherché à travers elles des modes de production et d'organisation conformes aux valeurs de leur foi et de leur vie communautaire. Quant au catholicisme, son influence a été particulièrement importante dans l'histoire du mouvement coopératif au Québec. Toujours au Canada, mais en Nouvelle-Ecosse cette fois, le mouvement Antigoniste a été formé par des communautés catholiques de

pêcheurs qui ont notamment mis sur pied des coopératives de formation d'adultes afin d'assurer leur émancipation culturelle et sociale.⁵

En Amérique latine, les communautés ecclésiales de base forment, depuis les années 70, le socle d'un courant très dynamique au sein de l'Église catholique, qui a résolument choisi le camp du peuple et des masses économiquement faibles. Le mouvement basista trouve son inspiration dans la " théologie de la libération " de penseurs comme G. Gutierrez et dans la pédagogie politique de P. Freire. Ses options économiques et sociales se traduisent notamment par la mise sur pied de coopératives et d'organisations associatives qui visent à améliorer l'existence quotidienne des populations défavorisées.

Si l'on se tourne vers le Judaïsme, il est tout aussi manifeste que les pionniers sionistes qui, au début du siècle, ont posé les bases de l'actuel mouvement Kibboutz étaient inspirés par les prophéties de grandes figures bibliques. Bien qu'aujourd'hui très institutionnalisé et intégré dans le paysage social, politique et économique israélien, le mouvement Kibboutz fait encore fonction de laboratoire reconnu pour l'application des principes de la religion juive.

Quant à l'Islam, il sert lui aussi de référence majeure pour de nombreuses initiatives. Ainsi, des banques dites islamiques cherchent à développer des pratiques non-capitalistes et refusent le principe de l'intérêt sur le capital.⁶ Dans un certain nombre de cas, cela se traduit par des réalisations très proches de ce que l'on définit habituellement comme l'économie sociale.

La *Grameen Bank*, au Bangladesh, est un bel exemple de projet marqué par la culture musulmane. La philosophie de la *Grameen Bank* offre une lecture émancipatrice de l'Islam et souligne le rôle central que les femmes ont à jouer dans le développement, tout particulièrement celles qui sont les plus faibles sur le plan économique. Il est vrai qu'en cela, elle s'oppose à certaines pratiques oppressives, légitimées par d'autres courants de pensée islamiques. La Banque Grameen promeut notamment seize principes qui doivent être respectés par chaque membre, parmi lesquels celui qui consiste à refuser la pratique de la dot.⁷

Comme les religions déjà évoquées, le Bouddhisme connaît bien des variantes. Bien qu'il soit difficile d'y repérer un courant dominant en termes de prescriptions socio-économiques, on peut parler d'une réelle influence bouddhiste dans certaines initiatives économiques non centrées sur le profit ainsi que dans certains types d'engagements volontaires et de coutumes philanthropiques que l'on retrouve très souvent en Asie. Le volontariat et la recherche d'une action " juste " (Karma) inspirent

⁵ Sur les communautés d'inspiration chrétienne et leur organisation économique, voir notamment G. MELNYK (1985). On peut aussi envisager d'un point de vue économique toute l'histoire du monachisme et voir dans la plupart des monastères d'aujourd'hui des formes particulières d'économie sociale.

⁶ On notera sur ce dernier point une certaine convergence doctrinale entre plusieurs religions. En effet, si la tradition islamique refuse que l'on paie des intérêts sur un emprunt (*riba*), le Judaïsme se réfère à l'Ancien Testament pour interdire la pratique de la rente. Quant au Christianisme, il a toujours eu, lui aussi, un regard critique sur la question de la rente ou de l'usure.

⁷ Voir par exemple à ce sujet l'ouvrage autobiographique du fondateur de la *Grameen Bank*, M. YUNUS (1997)

notamment des initiatives monastiques génératrices de revenus pour les pauvres, initiatives communautaires qui ne sont pas basées sur le profit mais sur des relations de don réciproque. Selon Lohmann (1995), ces pratiques peuvent être vues comme les bases d'un troisième secteur dans les cultures asiatiques.

Les ressorts nationalistes et la quête d'une troisième voie

L'inspiration religieuse de nombreuses initiatives d'économie sociale n'est pas toujours dépourvue d'ambiguïtés, mais cela est encore plus vrai pour les relations entre l'économie sociale et certaines idéologies à caractère collectiviste et/ou nationaliste. En effet, diverses expériences, surtout de type coopératif, se sont inscrites dans le cadre de vastes projets politiques qui les ont souvent instrumentalisées.

Ce fut particulièrement le cas dans une série de pays dont les dirigeants cherchaient à combiner l'affirmation de l'identité nationale et l'expérimentation d'une " troisième voie " de développement entre capitalisme et socialisme centralisé. On peut citer ici les schémas d'autogestion qui, dans l'ex-Yougoslavie, devaient être des traductions concrètes des principes du parti en matière de responsabilité sociale et de participation des ouvriers.⁸ On retrouve le même genre de projets dans différents pays en développement. L'un des exemples les plus remarquables est celui du socialisme Ujamaa du président tanzanien J. Nyerere. L'ambition de celui-ci était d'abord de mettre fin à la domination des commerçants asiatiques et européens sur l'économie nationale. Mais il s'agissait aussi d'ancrer l'économie tanzanienne dans les traditions communautaires africaines tout en modernisant ces dernières. Ainsi, quelques principes furent élevés au rang de programme politique national: la propriété collective des moyens de production, le regroupement de la population dans des villages et le travail en commun.

Divers autres régimes post-coloniaux ont également, à l'un ou l'autre moment, également tenté d'intégrer des dynamiques coopératives dans leurs plans nationaux de développement. Les expériences les mieux documentées concernent l'Inde, le Pérou de Velasco, le Chili d'Allende, la Jamaïque et le Sénégal où l'on retrouve ce type d'efforts gouvernementaux pour la promotion d'un secteur coopératif. Dans de nombreux pays du Sud, le développement coopératif était d'ailleurs un ingrédient classique du discours nationaliste-populiste des années 60 et 70.⁹ Mais il faut souligner que, dans presque tous les cas, ces programmes socio-économiques conduits par l'Etat traduisaient bien plus des projets politiques globaux que les préoccupations des populations à la base.

Dans d'autres contextes, l'argument nationaliste a mieux servi la cause de l'économie sociale parce qu'il a constitué, souvent à une échelle plus locale ou régionale, un ressort essentiel dans des processus de développement effectivement animés et

⁸ Initialement, c'est le même type de discours qui a permis de légitimer les kohlkozoes comme instrument d'émancipation des petits paysans et des paysans sans-terre dans l'ancienne URSS ou encore les communes populaires dans la Chine de Mao. Les débats au sein de l'Alliance Coopérative Internationale sur la possibilité d'accueillir de telles organisations témoignent aussi de la difficulté d'évaluer le degré d'autonomie qui était laissé à celles-ci par l'Etat (BIRCHALL, 1997).

⁹ Dans les années 70, la Guyane (Amérique du Sud) avait même été rebaptisée République coopérative socialiste.

contrôlés par les communautés locales. Une expérience phare en la matière est celle de Mondragón dans le pays basque espagnol, où, à partir des années 50, un véritable complexe coopératif a été mis sur pied par la population pour reconstruire l'économie d'une région anéantie par la guerre civile et la Seconde Guerre mondiale. De même, pour les habitants des grandes prairies au Canada, les coopératives *wheat pool*, les réseaux de caisses d'épargne, les groupes de femmes et diverses autres initiatives culturelles et sociales ont constitué des instruments privilégiés pour assurer le développement de leur région et maintenir une cohésion sociale dans un environnement très rude.

L'encastrement culturel de l'économie sociale

Ce que l'on a dit de l'influence des religions et des identités régionales ou nationales vaut d'une manière plus générale pour l'ensemble des contextes culturels. Parce que l'économie sociale est par définition le fait de groupes et communautés organisés à l'échelle locale, elle est souvent très marquée par les cultures propres de ces groupes et communautés. La plupart des expériences déjà évoquées en témoignent, mais cela est particulièrement flagrant dans les pays en développement, où une multitude d'initiatives relèvent de l'économie informelle et sont, en dehors de tout cadre juridique formalisé, façonnées par les schémas culturels et sociaux des acteurs.

L'encastrement culturel de l'économie sociale au Sud est bien mis en évidence par des auteurs comme L. Razeto (1991) pour l'Amérique latine et par les travaux du Réseau Cultures et Développement.¹⁰ Ces analyses soulignent l'importance des liens d'appartenance et des relations de réciprocité dans les sociétés traditionnelles et leur impact sur la configuration de pratiques solidaires, très éloignées des rapports qui prévalent dans des environnements capitalistes formalisés. D'aucuns vont même jusqu'à soutenir que le renouveau d'une économie sociale informelle en Afrique exprime le désaccord fondamental des populations avec les standards capitalistes véhiculés par la culture occidentale. Cette économie atypique serait alors un moyen de libérer la culture traditionnelle des carcans imposés de l'extérieur.

Des colorations aujourd'hui encore très variées

On l'aura compris à la lecture de tout ce qui précède: puisque l'économie sociale résulte d'initiatives prises collectivement par des populations locales, il est logique qu'elle soit souvent imprégnée des valeurs sociales, culturelles ou religieuses de ces dernières.¹¹ Ces colorations particulières ne cessent d'ailleurs de se diversifier au fur et à mesure que de nouvelles préoccupations apparaissent et mobilisent les sociétés civiles. Ainsi, dans les pays occidentaux, mais aussi au Sud, les mouvements écologistes et les promoteurs d'un développement durable font naître aujourd'hui dans leur sillage

¹⁰ Pour les travaux du Réseau sur l'Afrique, voir par exemple l'ouvrage collectif dirigé par I.P. LALEYE et al. (1996).

¹¹ Dans certains pays, la plupart des mouvements coopératifs et mutualistes se rattachent même explicitement à l'un ou l'autre courant philosophique ou idéologique. Parfois même, ils peuvent contribuer à une véritable "pilarisation" de la société au sein de laquelle ils se font une concurrence plus ou moins intense.

de nouvelles coopératives et des organisations d'entraide qui visent à mettre en pratique les principes de l'écologie via des activités de recyclage, une exploitation équilibrée des ressources naturelles ou encore l'organisation d'un tourisme socialement et écologiquement responsable.

Beaucoup d'autres tonalités pourraient encore être identifiées, en particulier dans les pays du Sud où, par exemple, des communautés indigènes et divers mouvements de protestation expriment souvent leurs aspirations par des projets très apparentés à de l'économie sociale.

Au terme de ce voyage aux sources de l'économie sociale, on ne s'étonnera pas que l'approfondissement de ce concept nous mène, dans les sections suivantes, à des référentiels éthiques au sens de valeurs partagées et traduites par des groupes d'individus dans leurs activités économiques. En cela, l'économie sociale diffère radicalement de modes d'organisation qui se référerait aux seuls mécanismes de marché, censés reposer sur la poursuite des intérêts individuels et fonctionner en dehors de toute norme collective.¹²

¹² En fait, comme le notent B. PERRET & G. ROUSTANG (1993) à la suite d'auteurs comme L. Dumont, l'économie de marché est elle aussi indissociablement liée à des valeurs, à savoir celles de l'individualisme moderne mais aussi de la démocratie. Cependant, les présupposés culturels et même moraux du libéralisme (voir la *Théorie des sentiments moraux* d'Adam SMITH) sont aujourd'hui de plus en plus ignorés par ses thuriféraires, qui tendent à être aveuglés par les capacités autorégulatrices et le caractère prétendument autosuffisant du marché.

II. LE CONCEPT CONTEMPORAIN D'ECONOMIE SOCIALE

Voyons à présent comment le concept d'économie sociale rend compte des multiples réalités qu'on vient d'évoquer et, de celles qui se sont inscrites dans leur sillage. En fait, on peut dire qu'il y a aujourd'hui deux grandes manières d'appréhender l'économie sociale et que c'est la combinaison de ces deux approches qui offre la définition la plus adéquate de ce tiers-secteur.

L'approche juridico-institutionnelle

Une première façon de cerner l'économie sociale consiste à identifier les principales formes juridiques ou institutionnelles dans lesquelles se coulent aujourd'hui la plupart des initiatives du troisième secteur. Or, depuis une centaine d'années, on peut discerner dans les pays industrialisés trois grandes catégories d'organisations qui forment les trois principales composantes juridico-institutionnelles de l'économie sociale: les entreprises coopératives, les sociétés mutualistes et les organisations, à statuts juridiques très variables selon les pays, que l'on peut rassembler sous le vocable générique d'associations.

Cette première approche est ancrée très concrètement dans l'histoire: ce sont là des formes d'organisation qui ont progressivement été reconnues par la loi pour des activités basées sur la libre association des membres et qui, pendant une large part du XIX^{ème} siècle, étaient restées informelles et parfois même clandestines.

Charles Gide a été le premier à donner à ces formes d'organisation une place centrale dans l'économie sociale, bien qu'en 1900, celle-ci gardait encore une signification plus large.¹³ Sa vision a été reprise bien plus tard par les mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs français lorsque ceux-ci ont redécouvert leurs traits communs et ont voulu réaffirmer leur parenté, au cours des années 70. Ces mouvements ont alors nommé " économie sociale " la famille qu'ils formaient ensemble et toute une mécanique s'est mise en route, mécanique qui a conduit à une reconnaissance institutionnelle de plus en plus large de ce troisième secteur.¹⁴

¹³ L'Exposition universelle de Paris en 1900 comportait un pavillon de l'économie sociale que Ch. Gide présentait en évoquant l'image d'une cathédrale et en écrivant : " Dans la grande nef, je mettrai toutes les formes de libre association qui tendent à l'émancipation de la classe ouvrière par ses propres moyens... " (cité par A. GUESLIN, 1987, p. 5).

¹⁴ A titre d'exemple, le gouvernement français mettra sur pied dès 1981 une Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale, coiffée à certains moments par un Secrétariat d'Etat à l'économie sociale.

Si cette première approche s'est forgée en France, sa pertinence va bien au-delà des frontières de ce pays puisque l'on retrouve pratiquement partout les trois composantes principales de l'économie sociale:

1. *Les entreprises de type coopératif*: le projet des " Pionniers de Rochdale " ¹⁵ s'est rapidement internationalisé et il se décline aujourd'hui sous toutes les latitudes puisque l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) rassemble plus de 750 millions de coopérateurs répartis sur les cinq continents. ¹⁶ De plus, la coopération est devenue un grand arbre dont les branches ne cessent de se ramifier: coopératives agricoles, coopératives d'épargne et de crédit, coopératives de consommation, coopératives d'assurance, coopératives de distribution, coopératives de travailleurs, coopératives d'habitation, coopératives sociales, etc. Il importe cependant d'éviter toute vision " fondamentaliste " de la coopération. En effet, outre un certain nombre d'organisations et de mouvements coopératifs non affiliés à l'ACI, on doit encore rattacher à cette première composante de l'économie sociale différents types d'initiatives qui, dans les pays du Sud surtout, n'ont pas un statut ou un label explicitement coopératif mais se réfèrent à peu près aux mêmes règles et pratiques. C'est notamment le cas de nombreux syndicats ou unions de producteurs, de certains groupements de paysans, d'artisans ou de pêcheurs, de nombreuses caisses ou unions de crédit sans parler d'organisations dont le nom renvoie seulement à une langue ou à une culture locale. Dans les pays industrialisés, certaines entreprises, non constituées sous forme coopérative mais ayant une finalité sociale, peuvent aussi être rangées dans cette composante.
2. *Les sociétés de type mutualiste*: les sociétés de secours mutuel, on l'a vu, existent un peu partout et depuis très longtemps. Elles se sont progressivement institutionnalisées et sont devenues, dans divers pays industrialisés, des acteurs importants des systèmes de sécurité sociale. Beaucoup d'entre elles en Europe sont rassemblées au sein de l'Association Internationale de la Mutualité (AIM) et celles-là comptent ensemble plus de 66 millions de membres individuels et environ 110 millions de bénéficiaires. ¹⁷ Mais moins encore que l'ACI, l'AIM ne peut prétendre représenter l'ensemble de la composante mutualiste de l'économie sociale dans une perspective planétaire. En effet, outre le fait qu'elle ne couvre qu'un nombre beaucoup plus limité de pays, elle est centrée sur l'assurance maladie et les services sanitaires et sociaux, alors qu'existent aussi des sociétés d'assurance mutuelle pour divers autres risques.

¹⁵ La " Société des Equitables Pionniers de Rochdale " fut fondée en 1844 près de Manchester par un groupe de tisserands qui laissa, par ses statuts, la première expression des principes qui, bien que révisés depuis, continuent d'inspirer le mouvement coopératif mondial.

¹⁶ Sur l'évolution du sociétariat de l'ACI jusqu'à nos jours, voir la récente synthèse de D. MIGNOT, J. DEFOURNY et A. LECLERC (1999).

¹⁷ Dans le secteur, on parle plutôt des " titulaires " et des " ayants droit ".

Plus fondamentalement encore, la composante mutualiste comprend aussi une multitude d'organisations aux noms très variés¹⁸ qui répondent au besoin des communautés locales d'organiser elles-mêmes une prévoyance collective, dans des pays où les systèmes de sécurité sociale sont embryonnaires et ne couvrent qu'une faible partie de la population. Elles peuvent mutualiser des risques aussi divers que ceux liés à la santé (paiement des soins, achat de médicaments, frais d'hospitalisation), au décès (soutien matériel de la famille du défunt), à des funérailles (rapatriement du corps au village, dépenses liées au rituel), à des mauvaises récoltes, à des mauvaises pêches, etc.

3. Les *organisations associatives*: la liberté d'association est aujourd'hui formellement reconnue dans la plupart des pays du monde, mais elle s'exprime dans des formes juridiques très variées et dans des environnements plus ou moins favorables. En pratique, on rassemble dans cette troisième composante toutes les autres formes de libre association de personnes visant la production de biens ou de services sans une finalité première de profit. Il va de soi que les appellations sont ici aussi extrêmement diversifiées: associations ou organisations sans but lucratif, *non-profit organisations*, *voluntary organisations*, organisations non gouvernementales, associations *ideel*, etc. En outre, on rattache souvent à cette composante les fondations et certaines organisations plus spécifiques à certains pays, comme par exemple les *charities* anglaises.

Plus encore que pour les deux autres composantes, le manque de données statistiques précises est ici criant. Néanmoins, des efforts considérables ont été faits ces dix dernières années pour améliorer la connaissance quantitative des associations,¹⁹ et particulièrement du *non-profit sector* qui, comme le suggère un vaste programme de recherche coordonné par l'Université Johns Hopkins, couvre l'essentiel de cette troisième composante de l'économie sociale et une partie de la composante mutualiste.²⁰ Ainsi, les résultats les plus récents de ce programme font apparaître que, pour les 22 pays les mieux couverts par les enquêtes, le secteur non-profit représente environ 18,8 millions d'emplois²¹ et, sous différentes formes, mobilise 28% de la population pour du travail bénévole.²²

Soulignons encore que les trois composantes envisagées ont chacune des caractéristiques et des mécanismes opérationnels qui leur sont propres. Le tableau ci-après ne rend sans doute pas compte de toutes ces particularités, mais il met en parallèle des traits généralement essentiels qui expriment à la fois la

¹⁸ Très souvent, ces noms proviennent de la culture locale et évoquent des valeurs ou pratiques de solidarité communautaire.

¹⁹ On notera aussi que les premiers travaux visant à cerner les contours et à quantifier les trois composantes de l'économie sociale dans une perspective comparative internationale ont été réalisés par un groupe de chercheurs de onze pays d'Europe et d'Amérique du Nord sous les auspices du CIRIEC (J. DEFOURNY & J. L. MONZON CAMPOS, 1992).

²⁰ Du moins les entités qui ont une personnalité juridique (voir plus loin).

²¹ Le poids du secteur non-profit dans l'emploi total varie fortement d'un pays à l'autre, mais il peut dépasser 10% dans certains pays comme les Pays-Bas, l'Irlande et la Belgique.

²² L. SALAMON, H. ANHEIER & ASSOCIATES (1998).

proximité et la singularité des trois principaux types institutionnels constitutifs de l'économie sociale.

On se gardera ici de visions réductrices qui figeraient les mécanismes décrits dans ce tableau: les frontières entre les trois composantes sont loin d'être nettes et étanches, surtout dans les pays où celles-ci ne correspondent pas à des statuts juridiques bien distincts. Ainsi, on assiste aujourd'hui dans le Sud à un foisonnement d'initiatives qui combinent à la fois les fonctions d'une coopérative d'épargne et de crédit et celles d'une mutuelle de santé.²³

Enfin, si cette première approche de l'économie sociale se fonde sur l'identification de grands types institutionnels, elle n'impose pas un degré précis de formalisme juridique. Certes, lorsque l'on cherche à rassembler des données statistiques, la personnalité juridique des organisations s'avère souvent un critère essentiel de repérage. Mais suivant la perspective adoptée, on peut aussi rattacher à ces trois composantes des initiatives qui ont un caractère durable mais informel. C'est là un point très important car il existe de très nombreuses " associations de fait " dans les pays industrialisés et encore bien plus d'activités informelles dans les pays du Sud que l'on peut dire apparentées à des organisations coopératives (on parlera parfois de pré-coopératives), mutualistes ou associatives.

²³ Bien souvent d'ailleurs, on parle de façon générique des caisses coopératives et mutualistes.

Tableau 1 Les principaux mécanismes opérationnels de l'économie sociale

	Association	Mutuelle	Coopérative
Fonction	Offre des services à ses membres et/ou à une communauté plus large	Offre des services à ses membres et aux personnes à leur charge dans leur famille	Offre des biens ou des services à ses membres, mais également sous certaines conditions à la communauté en général
Types de produits et avantages	Biens et services non-marchands mais aussi, de plus en plus souvent, marchands. Les membres et/ou la collectivité bénéficient de ces biens et services selon des modalités très variées.	Services essentiellement non marchands. Les membres bénéficient de ces services au prorata de leurs besoins.	Biens et services marchands. Les membres bénéficient de ces biens et services au prorata de leurs transactions.
Membres	Personnes physiques et morales	Personnes physiques seulement	Personnes physiques et morales
Répartition du pouvoir	Principe " Une personne, une voix " dans l'assemblée générale des membres	Principe " Une personne, une voix " dans l'assemblée générale des membres	Principe " Une personne, une voix " dans l'assemblée générale des membres
Contributions financières	Cotisations et/ou dons	Cotisations à payer périodiquement	Souscription de parts de capital et/ou contributions périodiques
Affectation du surplus	Lorsque le membre quitte, les cotisations payées ne sont pas remboursées N'est jamais distribué aux membres Doit être réinvesti dans la poursuite de l'objet social	Lorsque le membre quitte, les cotisations payées ne sont pas remboursées N'est jamais distribué aux membres Peut constituer une réserve et/ou permettre une baisse des cotisations ou une augmentation des avantages	Lorsque le membre quitte, il récupère ses apports financiers Est en partie ristourné aux membres Peut constituer une réserve pour améliorer les services et développer l'activité

L'approche normative

La seconde manière d'appréhender l'économie sociale consiste à souligner les principes que les entités qui la composent ont en commun. Autrement dit, il s'agit de montrer aussi précisément que possible pourquoi on peut ranger sous une même appellation des entreprises et organisations

finaleme nt très diversifiées, et en quoi celles-ci se distinguent de façon commune des secteur privé et public classiques.

Il y a aujourd'hui un très large accord pour situer ces spécificités communes au niveau des finalités de l'activité productive et au niveau des modes d'organisation interne des entreprises concernées. Il existe sans doute plusieurs manières de formuler ces spécificités mais nous retiendrons ici celle qui fait autorité dans des contextes aussi variés que la Belgique, l'Espagne et le Québec.²⁴ Comme ces pays ou régions figurent parmi ceux qui ont poussé le plus loin l'analyse de l'économie sociale, on peut penser que leur consensus en la matière continuera à faire tache d'huile. De plus, leur définition de l'économie sociale présente l'avantage de combiner d'emblée l'approche juridico-institutionnelle déjà évoquée et l'affirmation des valeurs et principes qui régissent le troisième secteur (l'approche normative ou éthique). Il en résulte que l'adoption d'un statut coopératif, mutualiste ou associatif est un indice important mais ne garantit pas en soi l'appartenance d'une organisation à l'économie sociale.²⁵

La définition que nous retenons s'énonce comme suit:

“ L'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants:

1. *finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit;*
2. *autonomie de gestion;*
3. *processus de décision démocratique;*
4. *primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.*

Commençons par rappeler que les trois composantes doivent s'entendre ici au sens large précisé dans la section précédente.²⁶ Ensuite, voyons ce que recouvre chacun des principes retenus:

Avec la finalité de service, on insiste sur le fait que l'activité d'économie sociale est un service rendu aux membres ou à une collectivité plus large et non un outil de rapport financier pour le capital investi. Le dégagement

²⁴ Voir par exemple le *Libro Blanco de la Economía Social* réalisé en 1991 pour le gouvernement espagnol, le “ Chantier de l'économie sociale ” lancé en 1996 par le gouvernement du Québec ou encore le récent rapport du Conseil Supérieur de l'Emploi en Belgique (1998).

²⁵ Dans certains pays, il peut exister beaucoup d'entreprises qui n'ont de coopératif que le nom, soit parce que le législateur a fait des coopératives des sociétés pratiquement identiques aux autres sociétés commerciales, soit parce que l'Etat les a placées sous une forte tutelle. De même, le statut associatif ou mutualiste peut parfois servir de façade juridique à des activités à but de lucre ou à des structures para-publiques.

²⁶ Cette ouverture est d'ailleurs explicite en ce qui concerne la composante coopérative.

d'éventuels excédents est alors un moyen de réaliser ce service mais non le mobile principal de l'activité.

L'autonomie de gestion vise principalement à distinguer l'économie sociale de la production de biens et services par les pouvoirs publics. En effet, les activités économiques menées par ces derniers ne disposent pas généralement de la large autonomie qui constitue un ressort essentiel de toute dynamique associative.

La démocratie dans le processus de décision renvoie théoriquement à la règle " une personne-une voix " (et non " une action-une voix ") ou du moins à une stricte limitation du nombre de voix par membre dans les organes souverains. Au-delà de la diversité des pratiques effectives, notamment au Sud, elle souligne avant tout le fait que la qualité de membre et la participation aux décisions n'est pas d'abord fonction, comme dans les entreprises classiques, de l'importance du capital détenu.

Enfin, le quatrième principe, la primauté des personnes et du travail dans la répartition des revenus couvre des pratiques très variées au sein des entreprises d'économie sociale: rémunération limitée du capital, répartition des excédents entre les travailleurs ou entre les membres-usagers sous forme de ristourne, mise en réserve d'excédents pour le développement de l'activité, affectation immédiate de ceux-ci à des fins sociales, etc.

Comme on pouvait s'y attendre, ces principes rejoignent largement les caractéristiques déjà mises en évidence dans le tableau 1 ci-avant. Ils constituent cependant une expression plus synthétique des spécificités propres à l'ensemble de l'économie sociale.

De ces précisions conceptuelles, il ressort notamment que l'économie sociale ne se définit nullement par des branches d'activité particulières et que toute activité productrice de biens ou de services peut a priori être organisée dans le cadre de l'économie sociale. D'ailleurs, celle-ci est aussi bien présente dans des activités marchandes (surtout avec des coopératives) comme l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, la finance et la distribution que dans des activités en tout ou en partie non marchandes (surtout avec des associations et des mutualités) comme la santé, la culture, l'éducation, les loisirs, les services sociaux, la coopération au développement, etc.

Economie sociale ou " non-profit sector " ?

Dans le monde anglo-saxon, la redécouverte et l'analyse du troisième secteur s'opère surtout à travers le concept de *non-profit organisation* (NPO) ou de

non-profit sector.²⁷ Il nous semble dès lors utile de montrer ce que peut apporter par rapport à une telle approche une analyse en termes d'économie sociale. Sans nier les limites de cette dernière, nous expliquerons ainsi les raisons qui expliquent notre choix conceptuel.

Commençons par préciser ce que l'on entend par secteur non-profit. Défini dans le cadre de l'étude déjà citée de l'Université Johns Hopkins,²⁸ le secteur *non-profit* est composé des organisations qui présentent les caractéristiques suivantes:

- elles sont formelles, c'est-à-dire qu'elles ont un certain degré d'institutionnalisation, ce qui suppose généralement la personnalité juridique;
- elles sont privées, c'est-à-dire distinctes de l'Etat et des organisations directement issues des pouvoirs publics;
- elles sont indépendantes, au sens où elles doivent avoir leurs propres règles et instances de décision;
- elles ne peuvent distribuer de profit à leurs membres et à leurs administrateurs. Cette "contrainte de non distribution du profit" est au coeur de toute la littérature sur les NPO;
- elles doivent comporter un certain niveau de participation volontaire de bénévoles et/ou de donateurs, et elles doivent résulter d'une adhésion libre et volontaire de leurs membres.

La comparaison de cette définition avec celle de l'économie sociale fait d'abord apparaître d'importantes convergences:²⁹ le critère de formalisation fait écho à l'approche juridico-institutionnelle même si celle-ci met seulement en évidence trois types de statuts;³⁰ le caractère privé des NPO se retrouve aussi implicitement dans la même approche puisqu'il s'agit généralement de statuts de droit privé; le critère d'indépendance des NPO est très proche de celui requérant une autonomie de gestion pour l'économie sociale; enfin, le dernier critère pour les NPO, marqué par la tradition britannique du volontariat, est en pratique satisfait dans la plupart des organisations de l'économie sociale.³¹

En fait, les principales divergences se concentrent à deux niveaux. D'une part, l'approche "économie sociale" insiste sur le fonctionnement démocratique des organisations, alors qu'on ne trouve rien de tel dans l'approche non-profit. D'autre part, par sa contrainte de non distribution des profits,

²⁷ La plupart des travaux publiés dans des revues comme *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* et *Voluntas* s'inscrivent dans cette ligne.

²⁸ Voir SALAMON L. & ANHEIER H. (1997).

²⁹ Sur ces convergences, voir aussi E. ARCHAMBAULT (1996).

³⁰ Dans les faits, la plupart des NPO ont un statut qui permet de les ranger dans les composantes associative ou mutualiste pourvu qu'on ait de celles-ci la vision large évoquée plus haut.

³¹ Les statuts coopératifs, mutualistes et associatifs stipulent généralement une démarche libre et volontaire des membres et les administrateurs de ces organisations siègent le plus souvent à titre bénévole.

l'approche non-profit exclut pratiquement toute la composante coopérative de l'économie sociale, puisque les coopératives redistribuent généralement une part de leurs excédents à leurs membres. Elle écarte aussi une partie de la composante mutualiste lorsque des mutuelles d'assurance ristournent leurs excédents à leurs membres sous forme de diminution des cotisations ultérieures.

Une autre façon de résumer ces différences consiste à dire ceci: le centre de gravité conceptuel de l'approche non-profit se trouve dans la contrainte de non distribution des profits, ce qui la rend très pertinente pour saisir les associations sans but lucratif, tandis que le concept d'économie sociale doit beaucoup aux principes coopératifs dont le coeur est la recherche de la démocratie économique.³²

En quoi ces différences importent-elles pour notre propos? Permettent-elles de préférer ici une approche plutôt que l'autre? Nous pensons pouvoir identifier quatre raisons principales qui justifient de privilégier le concept d'économie sociale pour notre analyse.

En premier lieu, la contrainte de non distribution des profits paraît beaucoup trop restrictive pour les dynamiques qui nous intéressent dans les pays en développement. En fait, ce critère essentiel de l'approche *non-profit* est généralement, dans les pays industrialisés, une condition d'accès à une série d'avantages fiscaux. Parce que celle-ci est souvent coulée en textes de loi, elle rend facilement repérables les organisations qui la respectent et qui bénéficient desdits avantages. Sa force opérationnelle la rend ainsi d'autant plus convaincante. Dans les pays du Sud par contre, la législation fiscale touche infiniment moins les organisations locales de type communautaire et, surtout, la notion de non distribution des bénéfices y perd beaucoup de son sens: parce que l'amélioration des conditions de vie matérielles des membres est souvent un objectif majeur des organisations locales, cela implique souvent diverses formes de répartition des bénéfices lorsqu'on parvient à en dégager. Par conséquent, la frontière, apparemment nette au Nord, entre coopératives et associations en devient beaucoup moins évidente et on ne voit plus très bien au nom de quoi on pourrait encore exclure les coopératives.

Une deuxième raison qui explique notre choix provient du fait que, même dans les pays industrialisés, le nouvel entrepreneuriat collectif porté par la société civile s'exprime tantôt dans des cadres coopératifs, tantôt dans des cadres juridiques plus typiquement non-profit. Ainsi, les initiatives que l'on appelle de plus en plus souvent " entreprises sociales " et qui émergent un peu partout en

³² Sur les principes coopératifs, une oeuvre de référence est celle de P. LAMBERT (1964). Sur le lien entre économie sociale et pensée coopérative, voir par exemple M. MAREE & M.-A. SAIVE (1983).

Europe³³ choisissent plutôt des statuts coopératifs en Italie, au Portugal, en Espagne et en Finlande, tandis qu'elles prennent plus souvent la forme d'association sans but de lucre ou un statut apparenté dans la plupart des autres pays de l'Union Européenne. Il en va souvent de même des dynamiques socio-économiques qui s'inscrivent dans ce qu'on appelle le *community development* dans bien des pays anglo-saxons³⁴. Ces dernières années ont même vu plusieurs législations nationales reconnaître de nouvelles formes de "coopératives sociales" (Italie, Portugal) ou de "sociétés à finalité sociale" (Belgique) qui marient explicitement dynamiques commerciales à la manière des coopératives et objectifs sociaux plus proches des NPO traditionnelles. En d'autres termes, à l'intérieur de l'Union Européenne, mais aussi dans d'autres régions du monde occidental (notamment au Canada), le clivage entre coopératives et NPO apparaît à nouveau moins fort que si l'on prend pour principale référence la réalité des Etats-Unis.

On objectera sans doute que les coopératives dans les pays industrialisés se sont souvent transformées au point de réduire à peu de chose la distance qui les sépare des entreprises privées classiques et que leur parenté avec des dynamiques associatives sans but lucratif semble parfois avoir complètement disparu. Nous avons déjà concédé cela, mais on ne peut pour autant ignorer toutes les expériences qui sont parvenues à garder de véritables spécificités coopératives.

Cette deuxième raison peut aussi être avancée pour le Sud. En effet, les pratiques, de plus en plus nombreuses, qui s'inspirent du principe "*not for profit but for service*"³⁵ prennent des formes organisationnelles extrêmement diversifiées, mais une partie de celles-ci s'apparentent à des modèles coopératifs (par exemple les *credit unions*) tandis que d'autres font plutôt penser à des statuts associatifs (par exemple les ONG, les *trusts*, etc.).

Troisièmement, l'approche "économie sociale" nous paraît mieux rendre compte de la dimension socio-politique des organisations concernées et de leurs liens plus ou moins forts avec un projet ou un mouvement plus large.³⁶ Certes, la définition des NPO met l'accent sur l'engagement volontaire des membres, ce qui suppose leur adhésion au projet de l'organisation. Mais cette

³³ Voir les travaux du Réseau européen EMES (1999) sur l'émergence des entreprises sociales dans tous les pays de l'Union Européenne.

³⁴ Voir par exemple J.A. CHRISTENSON & J.W. ROBINSON (1989) ou encore L. FAVREAU & B. LEVESQUE (1996) pour le Canada francophone où l'on parle plutôt de "développement économique communautaire".

³⁵ Initialement, ce principe a surtout été promu par le *World Council of Credit Unions* (WOCCU), mais son influence dépasse aujourd'hui largement les frontières de ce mouvement.

³⁶ Comme le souligne P. DEVELTERE (1998), tant pour le Nord que pour le Sud, les organisations d'économie sociale ne sont pas seulement une "praxis" mais généralement aussi la traduction d'une vision normative de la société (dimension idéologique) et un instrument pour la réalisation de ce projet sociétal.

dernière est considérée de façon plus isolée, presque exclusivement micro-économique ou micro-sociale.³⁷

Il ne s'agit aucunement ici de " récupérer " les réalités de terrain dans une grande visée idéologique. Leurs dynamiques sociales sont bien trop variables selon les époques, les lieux ou les secteurs d'activité. Mais comment nier que très souvent, les initiatives, mêmes très " micro ", se sont inscrites et s'inscrivent encore dans une perspective de changement social? C'était évident au siècle dernier en Europe avec les coopératives et sociétés de secours mutuel portées par les mouvements ouvriers et paysans. Cela reste vrai pour de nombreuses activités économiques impulsées par des mouvements comme ceux liés à l'écologie, à la coopération au développement, au commerce équitable, à la finance éthique, à la lutte contre l'exclusion sociale, à l'émancipation féminine, etc. Et que dire des pays en développement où la plupart des initiatives de type coopératif, mutualiste ou associatif sont l'expression de sociétés civiles qui affirment de plus en plus leur volonté de prendre en main leur destinée, y compris sur le plan politique?

Enfin, une quatrième raison tient à la sagesse et au pragmatisme de l'optique " économie sociale ". Sur le plan strictement scientifique, les critères de son approche normative ou éthique ne nous paraissent pas moins rigoureux que ceux qui permettent d'identifier les NPO. Mais en désignant trois grandes familles d'organisations dont deux, les coopératives et les mutualités, se sont structurées au niveau international,³⁸ l'approche juridico-institutionnelle de l'économie sociale ancre davantage celle-ci à la fois dans l'histoire et dans une perspective planétaire. En outre, c'est principalement à travers le triptyque coopératives-mutualités-associations que l'économie sociale organise sa représentation et qu'elle est de plus en plus reconnue par les autorités publiques nationales ainsi qu'à l'échelle supranationale, par exemple par les instances de l'Union Européenne ou par le Bureau International du Travail.

Venons-en à présent aux limites du concept d'économie sociale par rapport à celui de non-profit sector. On peut d'abord noter que le premier étant plus large que le second, l'hétérogénéité des organisations couvertes est plus grande avec une analyse en termes d'économie sociale. En outre, on a déjà évoqué l'affaiblissement des parentés entre certaines entités de celle-ci. Mais la diversité est-elle moins grande au sein de ce qu'on appelle sans hésitation le " secteur privé ", qui fait cohabiter le commerçant de quartier et les sociétés multinationales?

³⁷ Il est révélateur que ce soit l'abréviation " NPO " (et non " NPS " pour *non-profit sector*) qui se soit imposée dans cette approche, alors que l'expression " économie sociale " suggère d'emblée un projet plus global.

³⁸ La composante associative comporte elle aussi de nombreux regroupements internationaux, mais généralement au niveau de certains secteurs spécifiques.

Pour notre part, nous sommes convaincus que le principal désavantage du concept d'économie sociale est d'ordre terminologique et linguistique. Du fait de la suprématie internationale de la langue anglaise, le terme non-profit ne requiert généralement pas de correspondants dans les autres langues, ce qui n'est pas le cas de l'expression " économie sociale ". Or celle-ci se traduit difficilement dans certaines langues ou alors elle désigne des réalités différentes.³⁹ Dans ce cas, il y a néanmoins deux issues possibles. La première consiste à parler plutôt de *third sector* comme le font régulièrement les scientifiques travaillant sur cette matière.⁴⁰ L'autre, moins élégante mais plus explicite, consiste à aligner les composantes de l'économie sociale, chacune étant traduite en fonction des contextes. C'est ainsi que la Commission Européenne a formellement institué en 1998 un Comité Consultatif des Coopératives, Mutualités, Associations et Fondations.

Enfin, pour en terminer avec les précisions conceptuelles et les questions terminologiques, on notera que même en français et en espagnol, deux langues importantes qui ne posent guère de problème, l'expression " économie solidaire " ou " *economía solidaria* " semble parfois venir concurrencer l'appellation " économie sociale ", quand elle ne la supprime pas purement et simplement comme dans certaines parties d'Amérique latine.⁴¹ Même si cela traduit des angles d'approches un peu différents, il ne s'agit pas de concepts réellement divergents. L'économie solidaire désigne le plus souvent les émergences récentes de l'économie sociale ou ses caractères les plus novateurs. En ce sens, elle est plutôt synonyme de " nouvelle économie sociale " et ne peut qu'enrichir la compréhension du troisième secteur.⁴²

³⁹ En allemand, par exemple, la " *Soziale Marktwirtschaft* " (économie sociale de marché) désigne le modèle économique de la République Fédérale dans son entièreté.

⁴⁰ Mais pour certains, *third sector* sera exactement équivalent à " économie sociale " tandis que d'autres l'assimileront à *non-profit sector*.

⁴¹ Voir J.-L. LAVILLE (1994) et L. RAZETO (1991).

⁴² Au Québec, on parle parfois d'économie sociale et solidaire pour ne pas devoir choisir entre les deux expressions.

III. LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE

On l'aura compris sur base de tout ce qui précède: même si cette analyse cherche à mettre en évidence une économie sociale " arrivante " plutôt que les formes anciennes représentant une économie sociale " arrivée ",⁴³ il n'est pas question pour nous d'opérer une césure entre les deux. En outre, une analyse comparée des différentes vagues d'initiatives au cours des deux derniers siècles permet de tirer quelques leçons essentielles quant aux conditions d'émergence et de développement de l'économie sociale.⁴⁴

L'économie sociale, fille de la nécessité

Qu'il s'agisse des coopératives, des mutualités ou d'autres initiatives associatives, l'histoire nous apprend d'abord qu'elles sont le plus souvent nées sous la pression de besoins importants non satisfaits, pour répondre à des difficultés aiguës. En ce sens, on peut parler d'une " condition de nécessité ".

Ainsi, les caisses de secours mutuel qui sont apparues un peu partout dans les pays occidentaux au XIXème siècle ont été mises sur pied par des populations ouvrières ou paysannes aux conditions de vie précaires qui avaient difficilement accès aux soins de santé. Les coopératives de consommation étaient l'expression des efforts collectifs de personnes dont les moyens de subsistance étaient maigres et qui voulaient acheter leur alimentation à meilleur prix. Quant aux coopératives ouvrières de production - nous parlons aujourd'hui de coopératives de travailleurs - elles traduisaient une réaction de travailleurs artisans qui voulaient sauver leur métier, rester maîtres de leur travail, au lieu de se faire enfermer dans un salariat très éloigné des acquis sociaux actuels, qui les dépossédait véritablement de la maîtrise de leurs outils de production. Sans oublier ceux qui, tout simplement, avaient été jetés au chômage par les mutations du capitalisme et qui essayaient de réagir en créant, à quelques-uns, leurs propres entreprises.

On pourrait multiplier les exemples à travers tout le XIXème siècle et la première moitié du XXème siècle: dans toutes ces circonstances, c'est poussés dans le dos par une pression économique ou socio-économique que les gens se sont serré les coudes et ont mis sur pied des entreprises d'économie sociale. Et cette condition de nécessité continue à prévaloir aujourd'hui au Sud comme au Nord.

⁴³ Ces expressions sont d'Henri DESROCHE.

⁴⁴ Nous étendons en fait à l'ensemble de l'économie sociale une analyse initialement menée pour les seules coopératives (J. DEFOURNY, 1995).

La condition de nécessité au Sud

Les résonances sont particulièrement fortes entre ces expériences anciennes au Nord et celles qui émergent depuis une ou deux décennies au Sud. C'est en effet sous la même pression de la nécessité qu'y naissent une multitude d'initiatives. Dans le domaine de la santé, par exemple, le retrait de l'Etat, lié notamment aux programmes d'ajustement structurel, a précipité ce secteur " dans les bras du marché ", rendant très fréquentes les situations où les malades doivent financer eux-mêmes, en tout ou en partie, les soins et les médicaments qu'ils reçoivent. De plus, la qualité des soins dispensés au plus grand nombre s'est souvent détériorée. Aussi, des réactions sont nées, un peu partout, sous la forme de projets d'économie sociale, pour assurer un financement communautaire des services de santé. En Afrique, par exemple, il arrive de plus en plus fréquemment que des paysans décident de se cotiser, en argent ou en nature, pendant la période des récoltes, pour couvrir les frais liés à la maladie ou au décès. A côté d'initiatives d'auto-assistance, des systèmes mutualistes sont aussi mis sur pied par des mouvements sociaux déjà organisés, tels que des églises, des syndicats ou des ONG. En Amérique latine également, les soins de santé sont devenus un terrain propice au développement d'une nouvelle économie sociale. Grâce à une tradition mutualiste déjà ancienne, les nouveaux projets ont, sur ce continent peut-être plus vite qu'ailleurs, pris racine, et ils ont su se positionner comme acteurs sociaux. C'est le cas pour les initiatives d'assurances sociales et mutualistes, mais également pour les services primaires de santé, qui sont développés dans des quartiers populaires sur une base communautaire ou coopérative.⁴⁵

Bien d'autres secteurs que celui de la santé pourraient être cités pour souligner combien la condition de nécessité est omniprésente au Sud et combien les populations sont poussées à se prendre elles-mêmes en main. Ainsi, l'impitoyable environnement sahélien a constitué le principal facteur mobilisateur pour le développement des groupements Naam en Afrique de l'Ouest. Par le biais de 3 000 coopératives et structures associatives, ce mouvement a amené des centaines de milliers de villageois à rechercher un " développement sans la destruction " ⁴⁶ (des ressources naturelles). On voit aussi se multiplier sur tous les continents les projets coopératifs d'irrigation, les banques de céréales, les cuisines communautaires, les caisses de crédit, les coopératives de commercialisation des productions agricoles ou artisanales, etc. Et nombreuses sont les structures qui ne se confinent pas à un seul domaine mais qui cherchent à construire des réponses collectives à l'ensemble des besoins les plus vitaux des populations.

⁴⁵ Parmi de nombreux exemples, on peut citer les " empresas solidarias de salud ", en Colombie (des entreprises solidaires de santé qui rassemblent divers partenaires locaux - autorités locales, comités et projets de quartiers) ou Unimed, au Brésil, qui réunit plus de 300 coopératives et 70 000 travailleurs de la santé.

⁴⁶ C'est la devise du mouvement.

La condition de nécessité au Nord

A bien des égards, la pression de la nécessité joue dans les mêmes domaines pour la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, où les mutations profondes de l'économie laissent insatisfaits des besoins très importants. Ne pouvant plus, comme autrefois, compter sur un Etat omniprésent, les citoyens sont amenés à redécouvrir l'économie sociale, mais souvent en donnant à leurs initiatives d'autres noms que ceux qui, comme le terme "coopératives", avaient été accaparés par les régimes communistes pour légitimer leur système.

Dans les pays industrialisés d'Occident, il est évident que cette condition est aussi présente, avec bien plus d'acuité qu'il y a 20 ou 25 ans. En particulier, le recul de l'Etat-Providence et la crise de l'emploi ont fait émerger de nouvelles nécessités pour une multitude de gens qui, auparavant, étaient encore protégés. De manière générale s'imposent aujourd'hui de nouvelles demandes sociales, des besoins auxquels le marché ou l'action publique ne peuvent pas - ou plus - répondre de manière satisfaisante. Ces demandes ouvrent de nouveaux champs où l'économie sociale apparaît comme la seule, ou une des seules réponses possibles.⁴⁷ C'est par exemple la requalification et la réinsertion professionnelle des personnes marginalisées sur le marché du travail, la réhabilitation économique de quartiers urbains déshérités ou encore la redynamisation de zones rurales désertées. Les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires et les régies de quartier en France, les coopératives sociales en Italie, les sociétés d'emploi et de qualification⁴⁸ en Allemagne, les entreprises de formation par le travail et les ateliers sociaux⁴⁹ en Belgique, les *Community Businesses* au Royaume-Uni, les corporations de développement économique communautaire au Canada,...sont autant de formes d'organisation apparues au cours des deux dernières décennies en réponse à des besoins de plus en plus criants.⁵⁰

On peut facilement continuer la liste des défis contemporains qui provoquent, au sein de ces sociétés, l'émergence d'une nouvelle économie sociale: le nombre croissant de "nouveaux pauvres" et de sans-abris, la délinquance juvénile, l'isolement des personnes âgées, l'insuffisance des structures d'accueil pour la petite enfance, l'échec scolaire, la dégradation de l'environnement, etc.

Identités collectives et communauté de destin

⁴⁷ Une large part de la littérature sur les *non-profit organizations* souligne l'émergence de ce type d'initiatives dans ces situations de "market failure" et de "State failure".

⁴⁸ *Beschäftigungs und Qualifizierungsgesellschaft* (BQG).

⁴⁹ *Sociale Werkplaatsen*.

⁵⁰ Pour un bilan international de cette nouvelle économie sociale visant l'insertion, voir J. DEFOURNY, L. FAVREAU et J.-L. LAVILLE (1998).

Si la pression de la nécessité suffisait à faire naître les initiatives d'économie sociale, celle-ci serait bien plus développée encore qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle serait en outre particulièrement forte dans les couches les plus marginalisées des sociétés du Nord et parmi les populations les plus pauvres du Sud. Or, on constate qu'en beaucoup de ces milieux dominant plutôt des stratégies individuelles de survie, surtout dans les grandes villes. En fait, l'histoire de l'économie sociale nous apprend qu'un second facteur joue un rôle tout aussi moteur et constitue une condition tout aussi essentielle que la première: l'appartenance à un groupe social soudé par une identité collective ou par un destin commun. Ainsi, au XIX^{ème} siècle et dans la première moitié du XX^{ème} siècle, le dynamisme de l'économie sociale était l'expression d'une culture de classe certes dominée mais largement solidaire.

Dans les zones industrielles, les membres de coopératives, mutuelles et autres associations ouvrières étaient reliés par des conditions de vie et de travail, par une culture populaire et par des luttes qui leur faisaient vivre à tous ce que Touraine a appelé " intégration conflictuelle ". En cela, l'économie sociale était portée par des mouvements qui se voulaient leviers de transformation sociale.

Une analyse convergente peut être faite pour l'économie sociale d'origine rurale (coopératives et mutuelles agricoles, caisses rurales de crédit, associations paysannes, etc.). Dans bien des cas, la persistance de ferments socio-culturels plus traditionnels (religion, normes familiales, identités villageoises, etc.) a suffi pour assurer la cohésion sociale nécessaire à l'émergence de projets collectifs de type coopératif ou mutualiste dans les campagnes. Mais l'importance de cette condition d'identité collective apparaît bien mieux encore quand on recherche les raisons qui expliquent l'extraordinaire succès de certaines expériences. Ainsi, si le mouvement coopératif Desjardins, au Québec, a engendré, il y a une centaine d'années, une multitude de caisses rurales qui aujourd'hui encore constituent le principal réseau bancaire de la Belle Province, c'est parce qu'à travers ce mouvement s'exprimait la volonté de tout un peuple de défendre son identité francophone et catholique face à une domination anglo-saxonne et protestante dans toute l'Amérique du Nord. En Belgique, l'histoire des coopératives agricoles flamandes, aujourd'hui encore très puissantes, peut être lue de la même manière: la petite paysannerie, qui ne parlait que le flamand, cherchait à la fois à améliorer ses conditions de vie et à affirmer son identité dans un environnement dominé par une bourgeoisie et une noblesse francophones.

En fait, on rejoint ici l'analyse, menée plus haut, des sources de l'économie sociale, analyse qui soulignait déjà la force créatrice de mouvements fondés sur une communauté de foi (Kibboutz, communautés protestantes Huttérites, communautés de base en Amérique latine, etc.) ou sur une identité nationale menacée. Ainsi, comment nier que l'affirmation de l'identité basque face à l'hégémonie castillane a constitué un ressort essentiel de la naissance et du développement du complexe coopératif de Mondragón, les immenses besoins de

la reconstruction d'après-guerre jouant quant à eux dans le registre " condition de nécessité " ?

Les ferments communautaires au Sud

La pertinence de la " condition d'identité collective " se trouve aussi confortée par une démonstration " a contrario ". Celle-ci est fournie par les développements coopératifs tels qu'ils se sont manifestés au Sud, pendant la période coloniale et post-coloniale, mais aussi dans les régimes communistes de l'ancien bloc de l'Est. En effet, durant plusieurs décennies, les pouvoirs publics ont tenté en vain de construire un secteur coopératif parastatal. Ce sont les autorités, et non les membres, qui participaient au capital des coopératives. Quant au travail, il était accompli par des fonctionnaires et l'engagement bénévole des membres n'y avait aucune place. En outre, les coopératives et autres organisations " populaires " téléguidées par les autorités n'entretenaient pratiquement pas de liens horizontaux entre elles. Les gouvernements préféraient avoir affaire à un secteur fragmenté dont la propension à évoluer vers un réel mouvement social ou politique était faible, mais qui offrait en revanche un canal pour atteindre et " activer " certains groupes-cibles en fonction des objectifs économiques nationaux.

Certes, en termes statistiques, ce soi-disant développement coopératif a atteint des résultats parfois impressionnants,⁵¹ et il est vrai que le degré de centralisation a varié fortement selon les contextes. Mais, à partir des années 70, ces approches " top-down " ont été de plus en plus critiquées, y compris par les institutions des Nations Unies.⁵² Elles présentaient en effet de très sérieuses limites, tant sur le plan économique et organisationnel qu'au niveau de la mobilisation des ressources locales: l'implication des autorités n'avait pas du tout l'effet attendu; elle semblait au contraire étouffer l'esprit d'initiative et les organisations n'avaient pratiquement aucune dynamique propre.

Même s'il faut se garder de généralisations hâtives, beaucoup d'éléments permettent de penser qu'on assiste, depuis une ou deux décennies, et aujourd'hui plus que jamais, à l'émergence d'un tout autre genre d'économie sociale, qui s'appuie sur de réels ressorts communautaires. Le plus souvent, les initiatives prennent en effet naissance dans le sillage de mouvements sociaux ou à partir de dynamiques villageoises. Elles se développent pratiquement en dehors

⁵¹ En 1959, la Grande-Bretagne enregistrait, dans ses colonies d'alors, plus de 10 000 coopératives, rassemblant plus d'un million de membres. Dix ans plus tard, l'Afrique comptait déjà quelque 2 millions de " coopérateurs ". En Amérique latine, à la grande époque du populisme coopératif, entre 1950 et 1970, le nombre de coopératives était passé de 7 500 à 25 700, et le nombre de membres de 2 millions à presque 10 millions. L'Asie affichait des résultats plus spectaculaires encore ; elle comptait, à la fin des années 70, plus de 400 000 coopératives, encadrant au total près de 75 millions de membres.

⁵² Voir par exemple les travaux de l'UNSRID (1969 à 1974).

de toute intervention des pouvoirs publics, à la fois dans le secteur formel et dans l'informel. Elles abordent des champs d'activité beaucoup plus diversifiés qu'auparavant et, si les regroupements peuvent rapidement atteindre des tailles considérables, leur fonctionnement reste généralement très décentralisé, avec un centre de gravité dans les structures locales.

Ces facteurs contribuent largement à la cohésion des groupes porteurs ou viennent renforcer un sentiment d'identité collective déjà assuré par l'appartenance des membres à une même communauté villageoise ou par un vécu de conditions socio-économiques très semblables. Une telle homogénéité se retrouve par exemple dans les groupes de solidarité de la *Grameen Bank*, qui sont constitués essentiellement de femmes très pauvres n'ayant aucun autre accès possible à du crédit, en dehors des usuriers. La " communauté de destin " qui en résulte n'est pas de nature statique; au contraire, elle constitue le levier d'un processus dynamique: non seulement l'ensemble du groupe est tenu pour responsable du remboursement des prêts accordés à chaque membre, mais les femmes doivent aussi s'engager dans une démarche de progression collective en termes d'alphabétisation, d'amélioration de l'hygiène, de la santé, etc.

Quels ressorts collectifs au Nord?

Notre grille de lecture quant aux ressorts essentiels de l'économie sociale peut-elle encore convenir pour le renouveau que l'on constate aujourd'hui dans les pays industrialisés? Si la pression de la nécessité, on l'a vu, est plus forte qu'avant la crise, une série de facteurs jouent plus que jamais contre la cohésion sociale et a fortiori contre la construction d'identités collectives: par exemple, l'individualisme ambiant, ou encore l'affaiblissement des ciments traditionnels constitués par la religion, les normes morales, le syndicalisme, etc. Le chômage, surtout de longue durée, ainsi que les nouvelles pauvretés, agissent aussi évidemment dans le sens d'une déstructuration des tissus sociaux.

Pourtant, il existe encore aujourd'hui un terreau où se reconstruisent de vraies dynamiques communautaires, et dans lequel s'enracinent la plupart des initiatives d'économie sociale. Ce terreau, c'est celui de la vie associative qui bouillonne et prend des formes multiples dans toutes les sociétés occidentales. Le foisonnement associatif contemporain n'est plus l'expression d'identités collectives fortes, mais plutôt de consciences collectives " partielles ". Les acteurs sont rassemblés par une conscience commune de la nécessité de protéger l'environnement, de prendre en charge des personnes handicapées ou des exclus, de répondre au défi de l'immigration ou de la coopération au développement, etc. A travers certains défis, certains enjeux, des communautés de destin partielles mais néanmoins fortes se construisent et servent de base aux initiatives d'économie sociale.

A l'inverse, si l'on regarde l'évolution actuelle de certaines branches anciennes de l'économie sociale, on ne peut qu'être frappé par l'affaiblissement, voire la disparition, de nos deux conditions. Ainsi, dans la distribution, l'assurance, le crédit, les activités en amont et en aval de l'agriculture, il est évident que la nécessité de réponses coopératives ou mutualistes s'est faite beaucoup moins pressante à mesure que les mêmes biens ou services pouvaient être obtenus à des conditions similaires auprès d'entreprises classiques. De même, l'identité collective des membres s'est généralement effritée dans les coopératives d'usagers, qui comptent aujourd'hui des dizaines, voire des centaines de milliers de coopérateurs tandis que la clientèle s'est énormément diversifiée, incluant de plus en plus de non-membres.

En d'autres termes, les deux conditions historiques de l'émergence de l'économie sociale et de son développement ne sont plus guère réunies pour certaines branches traditionnelles de l'économie sociale et cela contribue beaucoup, selon nous, à expliquer les évolutions de ces dernières décennies. Dans un secteur comme la distribution, les coopératives de consommation créées au siècle passé ou au début du XX^{ème} siècle ont connu un très net recul et ont parfois même complètement disparu. Dans d'autres cas, c'est plutôt le passage à du "coopitalisme" qui interpelle. L'internationalisation des activités et la concurrence exercent de telles pressions qu'un certain nombre de grandes coopératives sont amenées à adopter les pratiques dominantes dans leur secteur d'activité: concentration financière croissante, intégration dans d'autres groupes, non coopératifs, création de filiales que les membres ne contrôlent plus du tout, etc.

Ces tendances remettent évidemment en question l'identité originelle des entreprises concernées et invitent à s'interroger sur les possibilités de maintenir les spécificités de l'économie sociale au-delà d'une certaine taille et surtout dans un contexte d'intense compétition et de concentration rapide des capitaux. Mais, en même temps, elles suggèrent que c'est sans doute à deux conditions que l'économie sociale peut apporter une contribution originale et significative à nos sociétés: d'une part, en investissant les espaces où des besoins importants sont peu ou pas rencontrés par les entreprises privées classiques et par les pouvoirs publics; d'autre part, en misant sur des dynamiques participatives qui, comme la démocratie, doivent sans cesse être réalimentées.

CONCLUSION

Avec les deux conditions que nous venons d'évoquer, nous espérons avoir mis en lumière les ressorts les plus profonds et les plus classiques de l'économie sociale, ceux que l'on retrouve à travers toute l'histoire de celle-ci. Mais il va de soi que bien d'autres facteurs déterminent aussi l'émergence et le succès des initiatives d'économie sociale. En particulier, on ne peut sous-estimer l'importance d'un leadership de qualité dans le portage des projets. On parle d'ailleurs aujourd'hui d'entrepreneurs sociaux pour désigner ce type, rare mais indispensable, de personnes capables, seules ou à quelques-unes, d'assurer dynamisme et rigueur économique à une entreprise et en même temps d'animer et de mobiliser les acteurs de celle-ci autour d'une finalité sociale; en d'autres termes, d'assurer l'intégration équilibrée et la fécondation réciproque d'une dynamique associative et d'un projet entrepreneurial.

Nous espérons aussi avoir montré que le concept d'économie sociale est particulièrement riche pour rendre compte de certains pans de l'économie de plus en plus fondamentaux pour les sociétés contemporaines. Il a en tout cas le mérite de réencadrer ces réalités économiques du troisième secteur dans leurs matrices sociales et culturelles, de même qu'il aide à en saisir l'épaisseur historique. En cela, toute analyse en termes d'économie sociale tend à renouer avec la tradition la plus ancienne et peut-être la plus noble de l'économie politique, qui ne voulait concevoir les activités productives de l'homme qu'en fonction du sens qu'elles pouvaient avoir pour la collectivité toute entière.

BIBLIOGRAPHIE

- ABRAHAM A., BALAND J.-M. & PLATTEAU J.-PH. (1998), " Organisations locales spontanées dans un bidonville ", Recherche en appui à la politique Belge de coopération au développement, CRED - Facultés Universitaires N.-D. de la Paix, Namur.
- AL-OMAR F. & ABDEL-HAQ M. (1996), *Islamic Banking: Theory, Practice and Challenges*, Oxford University Press, Karachi.
- ANHEIER H. & SALAMON L. M. (1998), *The Non-Profit Sector in the Developing World - A Comparative Analysis*, Manchester University Press, Manchester.
- ANHEIER H. (1990), " Private Voluntary Organisations and the Third World: The Case of Africa ", in ANHEIER H. & SIEBEL W. (eds.), *The Third Sector. Comparative Studies of Non-Profit Organisations*, W. de Gruyter, Berlin.
- ANHEIER H. & SIEBEL W. (eds.) (1990), *The Third Sector. Comparative Studies of Non-Profit Organisations*, W. de Gruyter, Berlin.
- ANMC/BIT-ACOPAM/WSM (1996), *Mutuelles de santé en Afrique. Guide pratique à l'usage des promoteurs, administrateurs et gérants*, Solidarité Mondiale, Dakar.
- APTHORPE R. (1972), *Rural Co-operatives and Planned Change in Africa: an Analytical Overview*, UNRISD, vol. 5, Genève.
- ARCHAMBAULT E. (1996), *Le secteur sans but lucratif - Associations et fondations en France*, Economica, Paris.
- ATIM C. (1995a), *En quête de l'autosuffisance: le cas des mouvements sociaux communautaires*, Wereldsolidariteit-Solidarité Mondiale, Bruxelles.
- ATIM C. (1995b), *Towards Better Health in Africa. A Comparative Study of Community Financing and Mutual Aid Insurance*, Wereldsolidariteit-Solidarité Mondiale, Brussels.
- ATTWOOD D.W. & BAVISKAR B.S. (1988), *Who Shares? Co-operatives and Rural Development*, Oxford University Press, Oxford.
- BELLONCLE G. (1993), *Anthropologie appliquée et développement associatif. Trente années d'expérimentation sociale en Afrique sahélienne (1960-1990)*, L'Harmattan, Paris.
- BEN-NER A. & GUI B. (eds.) (1991), " The Non-Profit Sector in the Mixed Economy ", Special issue of the *Annals of Public and Co-operative Economics*, vol. 62, nr. 4.
- BERNARD A., HELMICH H. & LEHNING P.B. (eds.) (1998), *La société civile et le développement international*, OCDE, Paris.
- BIRCHALL J. (1997), *The International Co-operative Movement*, Manchester University Press, Manchester.
- BUNDERVOET J. (ed.) (1987), *De coöperatieve beweging: Een nieuwe start?*, Acco, Leuven.
- CARDENAS G. (1983), *El sector de la economía social en el Perú*, Centro de estudios para el desarrollo y la participación, Lima.
- CARRIN G., PERROT J. & SERGENT F. (1993), *The Influence of Financial Participation on Health Care Demand: An Analytical Tool for Countries in Greatest Need*, WHO, Genève.
- CHRISTENSEN J.A. & ROBINSON J.W. (1989), *Community Development in Perspective*, Iowa State University Press, Iowa.
- COLACOT (1995), *Crisis de la salud y el rol de los sistemas solidarios y mutualistas en América Latina*, Bogotá, Colombia.

- COLLOMBON J.-M. & PARODI M. (1997), " L'économie solidaire a-t-elle besoin de l'économie sociale ", *RECMA*, nr. 264.
- CONSEIL SUPERIEUR DE L'EMPLOI (1998), *Avis nr. 3 concernant l'économie sociale*, Ministère Fédéral de l'Emploi et du Travail, Bruxelles.
- CONSEIL WALLON DE L'ECONOMIE SOCIALE (1990), *Rapport à l'Exécutif Régional Wallon sur le secteur de l'économie sociale*, Namur.
- CRAIG J.G. (1976), *Multinational Co-operatives: an Alternative for World Development*, Western Producer Prairie Books, Saskatoon.
- DEFOURNY J. (ed.) (1988), *L'entreprise coopérative: Tradition et renouveau*, Editions Labor, Bruxelles.
- DEFOURNY J. (1992a), " Origins, Forms and Roles of a Third Major Sector ", in DEFOURNY J. & MONZÓN CAMPOS J.-L., (eds.), *Economie Sociale - The Third Sector*, De Boeck, Bruxelles, pp. 27-49.
- DEFOURNY J. (1992b), " Histoire et actualité du fait associatif ", in DEFOURNY J., LALOI N. J., (eds.), *Vie associative et fonctions collectives*, CIFOP, Charleroi, pp. 21-34.
- DEFOURNY J. (ed.) (1994), *Développer l'entreprise sociale*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- DEFOURNY J. (1995), " L'avenir des pratiques coopératives dans un monde en mutation ", in SEGUIN M.-TH., (ed.), *Pratiques coopératives et mutations sociales*, L'Harmattan, Paris.
- DEFOURNY J., BONIVER V. & RICHELLOT C. (1991), " Co-operative, Mutual and Non-Profit Organisations in the European Community ", *Panorama of EC Industry*, Commission of the European Communities, Luxembourg.
- DEFOURNY J., FAVREAU L. & LAVILLE J.-L. (eds.) (1998), *Insertion et nouvelle économie sociale, un bilan international*, Desclée de Brouwer, Paris.
- DEFOURNY J. & MONZÓN CAMPOS J.-L. (eds.) (1992), *Economie sociale - The Third Sector*, De Boeck, Bruxelles.
- DEFOURNY J., DEVELTERE P. & FONTENEAU B. (eds.) (1999), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck, Bruxelles.
- DESROCHE H. (1976), *Le projet coopératif*, Les Editions Ouvrières, Paris.
- DEVELTERE P. (1992), *Co-operative Development: Towards a Social Movement Perspective*, Centre for the Study of Cooperatives, University of Saskatchewan, Saskatoon.
- DEVELTERE P. (1993), " Co-operative Movements in the Developing Countries: Old and New Orientations ", *Annals of Public and Co-operative Economics*, vol. 64, nr. 2, pp. 179-207.
- DEVELTERE P. (1994), *Co-operation and Development*, Acco, Leuven.
- DEVELTERE P. (1998), *Economie sociale et développement*, De Boeck, Bruxelles.
- EMES NETWORK (1999), *The Emergence of Social Enterprises as a Response to Social Exclusion, Targeted Socio-Economic Research for the European Commission, 1996-1999*.
- ESCOBAR J.S. (1997), " Religion and Social Change at the Grass Roots Level in Latin America ", *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, vol. 554, november, pp. 81-103.
- ESMAN M. J. & UPHOFF N. T., (1984), *Local Organizations, Intermediaries in Rural Development*, Cornell University Press, Ithaca.
- FAIRBAIRN B. (et al.) (1991), *Co-operatives and Community Development; Economics in Social Perspective*, Centre for the Study of Co-operatives, University of Saskatchewan, Saskatoon.
- FALS BORDA O. (1970), *Estudios de la realidad campesina: cooperación y cambio*, UNRISD, vol. 2, Genève.

- FAVREAU L. (1993-1994), " Mouvements associatifs et ONG à l'heure des partenariats ", *Coopératives et Développement*, vol. 25, nr. 2.
- FAVREAU L. & LEVESQUE B. (1996), *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.
- FULTON M. (ed.) (1990), *Co-operative Organizations and Canadian Society: Popular Institutions and the Dilemmas of Change*, University of Toronto Press, Toronto.
- GENTIL D. (1990), *Organisations paysannes non-étatiques en Afrique de l'Ouest francophone*, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement, s.l., France.
- GENTIL D. & MERCOIRET M.R. (1991), " Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique Noire? ", *Revue Tiers-Monde*, XXXII, nr. 128.
- GUESLIN A. (1987), *L'invention de l'économie sociale*, Economica, Paris.
- HEDLUND J. (ed.) (1988), *Co-operatives Revisited*, The Scandinavian Institute of African Studies, Uppsala.
- HOLMEN H. (1990), *State, Co-operatives and Development in Africa*, The Scandinavian Institute of African Studies, Uppsala.
- HOPE K.R. & ST.-PIERRE M. (1983), " Ethnic Political Participation and Co-operative Socialism in Guyana: a Critical Assessment ", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 6, nr. 4, pp. 505-516.
- HYDEN G. (1980), *Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry*, University of California Press, Berkeley.
- HYDEN G. (1988), " Approaches to Co-operative Development: Blueprint versus Greenhouse ", in ATTWOOD D.W. & BAVISKAR B.S., (eds.), *Who Shares? Co-operatives and Rural Development*, Oxford University Press, Delhi.
- ILO (1966), *Co-operatives (Development) Recommendation*, nr. 127, Genève.
- INAYATULLAH X. (1972), *Co-operatives and Development in Asia: A Study of Co-operatives in Four Rural Communities of Iran, Pakistan and Ceylan*, UNRISD, vol. 7, Genève.
- JACOB J.-P. & LAVIGNE DELVILLE PH. (eds.)(1994), *Les associations paysannes en Afrique: organisations et dynamiques*, APAD/Karthala/IUED, Paris.
- JACQUIER CH. (1988), " Les pratiques coopératives informelles dans le Tiers-Monde: un aperçu général ", *Mondes en Développement*, Tome 16, nr. 61.
- JACQUIER CH. (1990), *Les coopératives et l'auto-assistance mutuelle face à la pauvreté urbaine dans les pays en développement*, BIT, Genève.
- JAMES E. & ROSE-ACKERMAN S. (1986), *The Non-Profit Enterprise in Market Economies, Fundamentals of Pure and Applied Economics*, Harwood Academic Publishers, London.
- JAMES E. (ed.) (1989), *The Non-Profit Organisations in International Perspective. Studies in Comparative Culture and Policy*, Oxford University Press, New York.
- JEFFREY H. (1986), *Marxism and Cooperativism, The Guyanese Proposal*, University of Wales, Cardiff.
- JÜTTING J. (1999), " Strengthening Social Security Systems in Rural Areas of Developing Countries ", ZEF Discussion Paper on Development Policy, nr. 9, Centre For Development Research, Bonn.
- KI-WON SUH (1989), *Role of Government in Promoting Co-operative Development in Asia*, ICA, New Delhi, pp. 274-303.
- KOROVKIN T. (1990), *Politics of Agricultural Co-operativism: Peru, 1969-1983*, University of British Columbia Press, Vancouver.

- LALEYE I.-P., PANHUYS H., VERHELST TH. & ZAOUAL H. (eds.) (1996), *Organisations économiques et cultures africaines*, L'Harmattan, Paris.
- LAMBERT P. (1964), *La doctrine coopérative*, Les propagateurs de la coopération, 3^e édition augmentée, Bruxelles.
- LARRAECHEA I. & NYSENS M. (1994), " Les défis de l'économie populaire au Chili ", *RECMA*, nr. 49.
- LAVILLE J.-L. (ed.) (1994), *L'économie solidaire - une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris.
- LELE U. (1981), " Co-operatives and the Poor: A Comparative Perspective ", *World Development*, vol. 9, pp. 55-72.
- LOHMANN R. (1995), " Buddhist Commons and the Question of a Third Sector in Asia ", *Voluntas*, vol. 6, nr. 2, International Society for Third-Sector Research, Manchester University Press, pp. 140-158.
- MANOURY L. (1996), " Emergence et organisation de ressources solidaires sur le territoire européen ", Mémoire de DEA, Paris VIII, Institut d'études européennes, Paris.
- MAREE M. & SAIVE M.-A. (1983), *Economie sociale et renouveau coopératif. Définition et problèmes de financement*, Travaux de recherche du CIRIEC, nr. 83/07, Liège.
- MC CLINTOCK C. (1981), *Peasant Co-operatives and Political Change in Peru*, Princeton University Press, Princeton.
- MEISTER A. (1977), *La participation pour le développement*, Les Editions Ouvrières, Paris.
- MELNYK G. (1985), *The Search for Community: from Utopia to a Co-operative Society*, Black Rose Books, Montréal.
- MIFFLEN F.J. (1989-1990), " The Antigone Movement: A summary Analysis of its Development, Principles and Goals ", *Coopératives et Développement*, vol. 21, nr. 1, pp. 101-122.
- MIGNOT D., DEFOURNY J. & LECLERC A. (1999), " Un siècle d'histoire coopérative à travers les statistiques de l'ACI ", *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, vol. 70, nr. 1.
- MOODY J.C. & FITE G.C. (1984), *The Credit Union Movement: Origins and Development from 1850 to 1980*, Kendall/Hunt Publ., Dubuque.
- MUNKNER H.H. (ed.) (1989), *Comparative Study of Co-operative Law in Africa*, Marburg Consult, Marburg.
- NASH J., DANDLER J. & HOPKINS NS. (eds.) (1976), *Popular Participation and Social Change: Co-operatives, Collectives and Nationalized Industry*, Mouton Publishers, Den Haag.
- NOURRISSON P. (1920), *Histoire de la liberté d'association en France depuis 1789*, Sirey, Paris.
- NYSENS M. (1994), *Quatre essais sur l'économie populaire urbaine: le cas de Santiago du Chili*, Thèse de doctorat, Louvain-la-Neuve.
- PARODI M. (1993), " Le modèle de l'économie sociale face aux grands défis contemporains ", *RECMA*, nr. 47.
- PERRET B. & ROUSTANG G. (1993), *L'économie contre la société*, Seuil, Paris.
- PLATTEAU J.-P. (1987), " La nouvelle économie institutionnelle et la problématique coopérative ", *Cahiers de la Faculté des sciences économiques et sociales de Namur*, Série Recherche, nr. 79, décembre.
- POWELL W.W. (ed.) (1987), *The Non-Profit Sector*, Yale University Press, New Haven.
- RAZETO L. (1991), *Empresas de trabajadores y economía de mercado*, PET, Santiago, Chile.

-
- SALAMON L. & ANHEIER H. (eds.) (1994), *The Emerging Sector. An Overview*, Johns Hopkins University, Baltimore.
- SALAMON L. & ANHEIER H. (1997), *Defining the Non-Profit Sector: A Cross-national Analysis*, Manchester University Press, Manchester.
- SALAMON L., ANHEIER H. & ASSOCIATES (1998), *The Emerging Sector Revisited*, Johns Hopkins University, Baltimore.
- SANYAL B. (1994), *Co-operative Autonomy: the Dialectic of State-Movement Partnership Model*. A study of India's National Co-operative Development Corporation, International Institute for Labour Studies, Genève.
- TOCQUEVILLE A. (DE) (1835), *De la démocratie en Amérique*, édition 1991, Gallimard, Paris.
- TREACY M. & VARADI L. (eds.) (1986), *Co-operatives To-day: Selected Essays from Various Fields of Co-operative Activities*, ICA, Genève, pp. 357-376.
- UNITED NATIONS RESEARCH INSTITUTE FOR SOCIAL DEVELOPMENT (1975), *Rural Co-operatives as Agents of Change. A Research Report and a Debate*, Genève.
- VAN DIEPENBEEK W.J.J. (1990), *De coöperatieve organisatie - Coöperatie als maatschappelijk en economisch verschijnsel*, Eburon, Delft.
- VAN DOOREN P.-J. (1978), *Coöperaties voor ontwikkelingslanden*, Coutinho, Muiderberg.
- VERANO PAEZ L. (ed.) (1989), *La economía del trabajo*, Bogotá, Colombia.
- VERANO PAEZ L. (1994), *El mutualismo y la salud en América Latina*, Colacot, Colombia.
- VINCENT F. (1994), *Financer autrement - les associations et ONG de développement du Tiers-Monde*, IRED, Genève.
- WEISBROD B.A. (1988), *The Non-Profit Economy*, Harvard University Press, Cambridge.
- WIDSTRAND C.G. (ed.) (1970), *Co-operatives and Rural Development in East Africa*, The Scandinavian Institute of African Studies, Uppsala.
- WORSLEY P. (ed.) (1971), *Two Blades of Grass; Rural Co-operatives in Agricultural Modernization*, Manchester University Press, Manchester.
- YUNUS M. (1997), *Vers un monde sans pauvreté*, J.-C. Lattès, Paris.